



Non au mercure dentaire
Défense, Entraide, Information, Action
Information virement bancaire

M. BEGON Geoffrey
Délégué Général de l'association
Non au mercure dentaire
49 quai Comte Lair
49400 SAUMUR -

Les cotisations sont éligibles à une déduction fiscale, au titre de l'objet de l'association. Le montant total déductible des impôts est limité à 5% des revenus.

code BIC de notre Banque

Mme. BEGAUD Marie-Claude

CRLYFRPPMPL

code IBAN de notre association

3 Allée Valéry Larbaud

FR08 3000 2030 5100 0007 0522 M52

95200 SARCELLES

Les cotisations minimales pour chacun des types d'adhésions sont fixées sur le site web de l'association. Le montant des dons est laissé à votre entière appréciation.

consignes pour virement au profit de Non au mercure dentaire